



Association Cap à Cité  
Bat Cap Loisirs Jacques Bébin  
8 Allée du stade  
22680 Binic Etables sur mer  
02.96.72.23.20 / 06.72.72.94.28  
capacite22@gmail.com



# PROJET PEDAGOGIQUE

**DE 8 À 17 ANS**  
**56 PLACES**

Manigod

La Clusaz

Tarifs  
A confirmer d'ici la fin 2023  
Entre 200€ et 555€ en fonction des Aides  
VACAP

## Séjour SKI

du 25 février  
au 3 Mars 2024

**CONTACTS et INSCRIPTIONS**  
Association CAP A CITE  
02.96.72.23.20 / 06.72.72.94.28  
capacite22@gmail.com

**Plourhan**  
BINIC-ÉTABLES SUR MER



# SOMMAIRE

## A- Rappel du Projet éducatif de Cap à Cité

## B- Carte de nos déplacements

## C- Présentation générale du séjour

- Objectifs du séjour
- Fonctionnement général :
- Personnel pédagogique
- Transport
- Hébergement
- Repas
- Tâches matérielles et vie de groupe



## D- Quelques points particuliers :

*Rythme de vie*

*Relations mixtes*

*L'alcool*

*Drogue*

*Tabac*

*6) Sorties sans encadrement*

*7) Mise en place des activités- déroulement du séjour*

## E- Pratique du ski et du snow-board:

## F-Prendre note

## G- Fiche trousseau

## H- Programme du séjour



## Documents officiels **A COMPLETER et à nous retourner**

- Contrat d'engagement mutuel
- Fiche d'inscription au séjour ski 2024
- Fiche d'adhésion 2023-2024
- Fiche sanitaire 2023-2024



# A- Rappel du Projet Educatif de Cap à Cité relatif aux camps Adolescents

## Rappel des principaux éléments du projet éducatif de l'association

Cap à cité est une association loi 1901 ayant pour but d'organiser et de coordonner l'animation enfance-jeunesse sur le territoire d'Etables-sur-mer. Pour ce faire elle utilise et met à profit les outils déjà existants en participant au développement local. Elle s'attache à la promotion d'activités culturelles et sportives. Elle offre aussi un service d'animation socioculturelle, construit autour de ses projets pédagogiques.

## Intentions éducatives de l'équipe pédagogique

Intégrer et responsabiliser les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs  
Revaloriser l'image des jeunes en s'appuyant sur leur potentiel  
Prévenir les conduites à risque  
Développer chez les jeunes le goût de la vie en groupe – travail sur la socialisation  
Faciliter l'intégration des jeunes dans la vie communale  
Favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations  
Aider les jeunes dans leurs démarches  
Permettre l'accès à tout un panel d'activités pour tous, à moindre coût



## Les différents équipements de l'association :

L'association Cap à cité met en place et anime depuis plus de 20 ans :



- un local jeunes plage du moulin et un local au skate park (ouverts tous les mercredis-samedis et vacances)



- un centre de loisirs (ouvert toute l'année les mercredis et vacances)



- des échanges européens (2 par an pour les plus de 13 ans)



- l'accueil de jeunes en Services Volontaire Européen (2 volontaires par an depuis 15 ans)



- des activités « temps méridien » sur les deux écoles primaires de Binic Etables-sur-mer

## Les camps d'été :

### Les objectifs généraux des camps :

L'équipe d'animation propose aux jeunes **deux camps** de 5 jours par été (un en juillet et un en août).

- Favoriser le lien social
- Aider les jeunes à organiser leur vie quotidienne.
- Permettre aux jeunes de pratiquer des activités sportives à coût réduit.

Pour l'été 2023, nous vous proposerons 4 camps d'été et 2 échanges européens

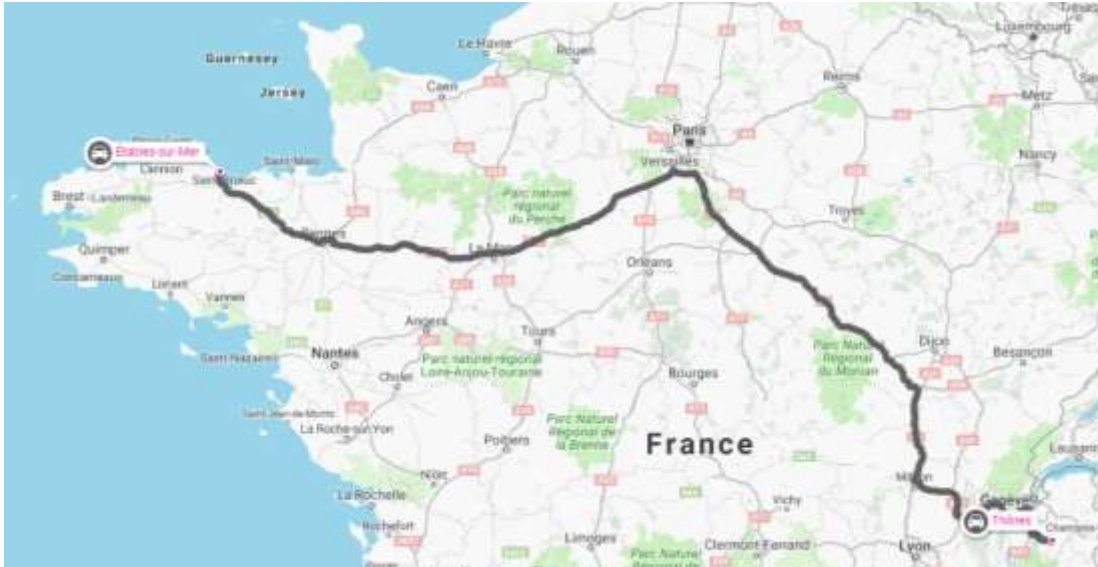
:



## B- Cartes de nos déplacements

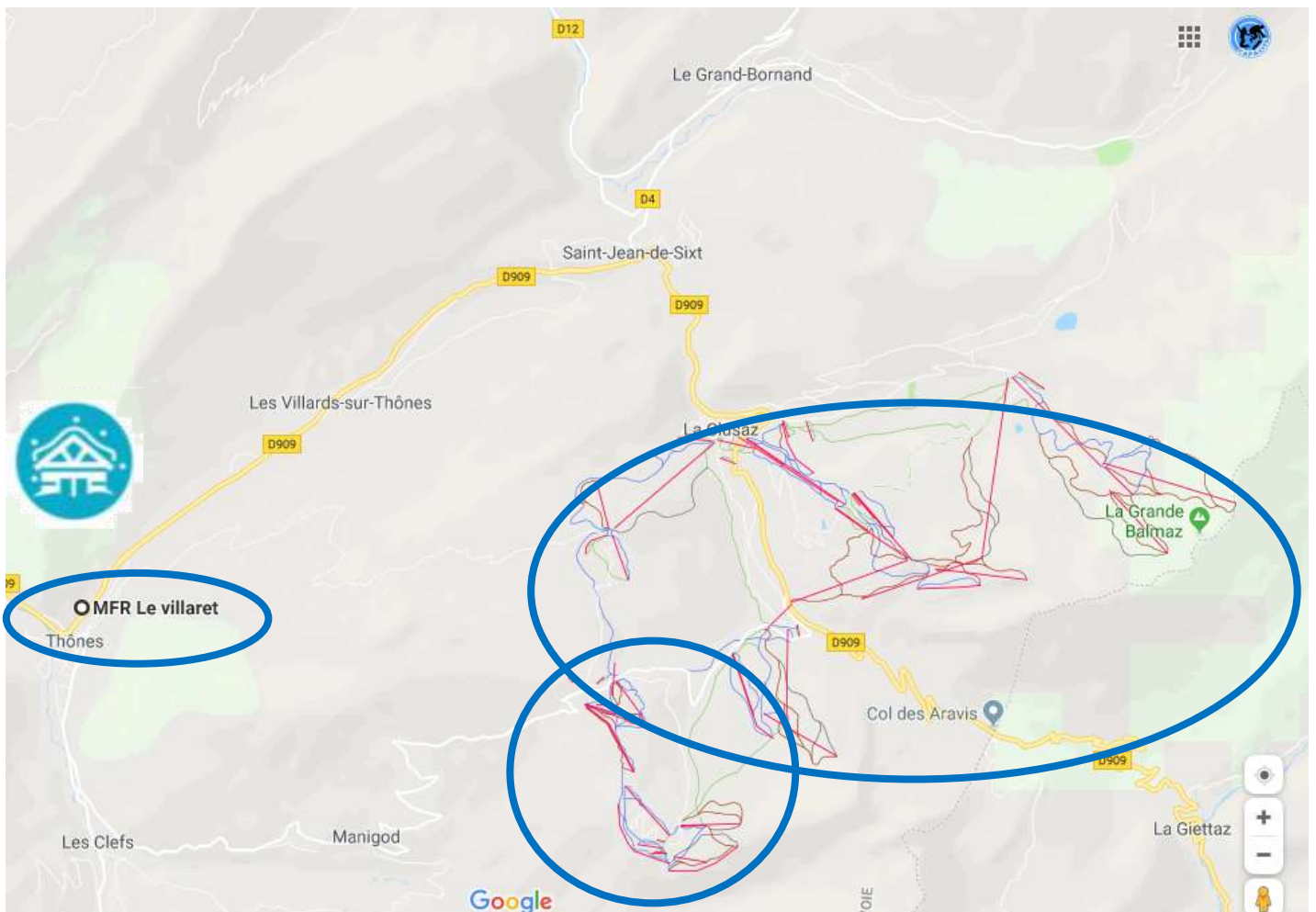
### De Binic Etables sur Mer à Thones

995 kms soit entre 12 et 16 heures de trajets (avec les arrêts) en fonction de la circulation et de la météo.



### De notre Chalet "Villaret" au départ des pistes

30 min de route maximum pour Manigod et La Clusaz



## C- Présentation générale du séjour

Ce voyage de 8 jours, se propose d'être avant tout, une aventure et un moment de Vacances.

### Les objectifs de ce séjour :

- découvrir ou approfondir votre pratique d'une activité de glisse.
- découvrir une région aux contraintes climatiques différentes des nôtres.
- vivre une expérience de vie collective riche, propice à l'épanouissement de chaque individu et à sa responsabilisation au sein d'un groupe.
- participer à un projet commun où chacun à un rôle primordial pour le bon déroulement de celui-ci et la bonne entente entre tous les acteurs présents.

L'équipe d'encadrement s'engage donc à mettre en place une organisation et à définir des règles de fonctionnement, qui permettent d'atteindre ces objectifs, tout en veillant à la sécurité, à la propreté et l'hygiène des jeunes, au respect de l'environnement local et du matériel.

### Le fonctionnement général du séjour :

Ce type de séjour ne peut fonctionner correctement et atteindre les objectifs fixés, sans l'adhésion complète et entière de chaque participant aux règles élémentaires de vie en collectivité et, plus largement, au fonctionnement général du voyage défini dans le projet.

C'est pourquoi, dans le but de formaliser cette volonté commune, l'équipe d'animation et chaque participant s'engageront l'un envers l'autre, à travers un «**contrat d'engagement mutuel** » dont le détail se trouve à la fin de ce document.

### Le personnel pédagogique prévu est composé de :

- **1 directeur** : Jean-Marc Laithier, diplômé BEESAPT, BE Handisport, AFPS
- **6 animateurs diplômés bénévoles**
- **3 Personnel Cuisine ménage**

	Noms	Diplômes
Equipe Animations et encadrement sur les pistes	Gouriou Jérôme	Bafd,BAFA, PSC 1
	Laithier Jean Marc	BESAPT et BE Handisport
	Liorzou Anne	BAFA
	Mallarge Clément	BAFA
	Clara Dodier	BAFA
	Simon Le Gallais	BAFA
	En cours	Volontaire Européen
Equipe cuisine	Johan Tassel	Bénévole non diplômé
	En cours	Terminal Bac pro cuisine
	En cours	Terminal Bac pro cuisine



## Le transport :



**Le rendez-vous est fixé à 18h00, le dimanche 25 février 2024, sur le parking du centre de loisirs (salle omnisports), à Binic-Etables sur Mer. Le départ se faisant à 19h**

Un exercice d'évacuation du car, sera mis en place lors du séjour.

Cette année l'association louera un car tourisme de 61 places auprès de l'entreprise BOUDER de Pordic.

Jean-Marc Laithier et Jérôme Gouriou assureront la conduite du car jusqu'à notre destination dans les conditions de circulation imposées par les lois françaises et européennes. Nous assurerons aussi les transports sur place pour nous rendre sur les différents domaines skiables.

Lorsque cela ne sera pas possible, nous utiliserons les transports en commun locaux.

**L'équipe d'animation indiquera les consignes de sécurité et de comportement à tenir dans ces divers moyens de transport.**

**Vous reconnaitrez par la signature du Contrat d'Engagement Mutuel, avoir été averti du fait que le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Toute amende découlant du non respect de cette loi sera dû par la famille de l'enfant à l'association Cap à Cité.**



**Le retour est prévu le dimanche 3 Mars 2024 vers 10h00 sur le parking du centre de loisirs (salle omnisports) à Binic-Etables sur mer.**

## L'hébergement en gestion libre :

Nous dormirons au centre de vacances Villaret à Thones.



L'hébergement dispose de 15 chambres de 6 couchages avec douches dans les chambres ; d'un espace restauration indépendant avec self-service ; de salles d'animation, d'un coin détente ...

## Les repas :

### Tous nos repas seront préparés par du personnel de Cap à Cité.

Il est prévu que nous mangions des pique-niques ou des paniers repas le midi, sur les pistes si le temps nous le permet, ou dans les salles « hors sac » qui existent sur chaque domaine skiable où nous irons. En cas de météo trop mauvaise, de grande fatigue, ou pour des malades, des repas chauds au centre seront prévus.

### **Les avantages d'une gestion libre sont multiples :**

- **Nous allons mettre en place avec les jeunes le menu de la semaine, lors des réunions de préparation.**
- **Nous cuisinerons des spécialités locales (tartiflette, raclettes ...)**
- **Nous pourrions aménager les horaires des repas en fonction de notre emploi du temps.**
- **Nous proposerons des ateliers de cuisine avec les jeunes pour réaliser les desserts du lendemain par exemple...**

En groupe et individuellement, nous respecterons les règles du centre quant aux tâches ménagères et normes d'hygiène en cuisine.

L'équipe s'engage à veiller à ce que les jeunes se nourrissent régulièrement et en quantité suffisante au vu du climat et de l'activité physique que nous pratiquerons quotidiennement. Aucune exception à cette règle sera faite. L'équipe ne pouvant prendre le risque de faire pratiquer une activité physique intense à un jeune sous, ou mal, alimenté.

**Tout régime alimentaire particulier ou allergie alimentaire doit nous être communiqué avant le séjour.**

## **Il est demandé, à chaque participant de se munir d'un panier repas pour le dimanche 25 février au soir.**

Nous prendrons le petit déjeuner en arrivant au centre.

## **Tâches matérielles, vie de groupe :**

L'ensemble du groupe, équipe d'animation comprise, sera impliqué dans les tâches matérielles touchant à la vie du groupe (nettoyage et rangement des tables, etc...). Nous demanderons une participation active de la part des jeunes dans le rangement de leurs chambres et dans la participation à la vie collective (rangement des parties communes, des locaux de matériels ski ...)

Il est évident que des tâches matérielles individuelles du genre « lessive » sont à la charge de chacun.

Il est important que chacun ait conscience de la nécessité de bien ranger ses affaires personnelles, les chambres devront être rangées régulièrement, afin qu'elles respectent toujours la législation en vigueur en terme de sécurité. Pensez à marquer le nom de vos enfants sur leurs affaires (les enfants ont souvent les mêmes vêtements de ski)



## D- Quelques points particuliers

### Rythme de vie

Il est important de tenir compte du rythme de la vie en montagne et de se méfier des conditions météo : soleil, froid, neige, brouillard qui entraîne une fatigue supplémentaire. Nous profiterons donc au maximum des temps-calmes pour récupérer. Nous veillerons à proposer des journées équilibrées et des activités adaptées, en aménageant des périodes de repos et de récupération.

### Les horaires :

Lever : entre 7h30 et 8h45

Repas du soir : entre 18h45 et 19h30

Coucher : entre 21h30 et 23h30 selon les âges et les soirées.

### Relations mixtes

Il est bien évident que des rapports amicaux s'installeront entre les ados. Le fait est qu'il est inconcevable, de par la loi, qu'une relation plus « intime » soit acceptée. Aussi nous comptons sur la bonne tenue et la responsabilisation de chaque participant. Il a été décidé par le directeur que cette règle doit être respectée par les ados comme par l'équipe d'encadrement.

### L'Alcool

Selon la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

### Drogue

La consommation et la détention sont strictement interdites de par les lois françaises.

Il n'y aura aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation, le bon déroulement de ce séjour pouvant être mis en péril. De plus, il ne peut pas être concevable que des « remontrances » professionnelles soient encourues par les personnes de l'équipe d'animation, pour des abus commis par des jeunes.

### Tabac

De part la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux et campements accueillant des mineurs, lors de centre de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en places, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarette ne sera donc tolérée que lors des temps libres, dans les conditions données par l'équipe d'encadrement et en dehors de la présence d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document.

**Seul les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire, ce séjour ne pouvant devenir un lieu de début de tabagisme pour les autres.**

### Sortie sans encadrement

Elles ne seront pas systématiques. Elles seront autorisées uniquement dans les conditions précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).



## Mise en place des activités - Déroulement du séjour

De manière générale, toutes les activités, que ce soient des activités sportives, des visites, des balades etc... seront décidées après concertation avec le groupe d'ados, dans le cadre du projet général défini dans ce document. Néanmoins, l'équipe d'encadrement reste souveraine dans les prises de décision et s'engage à assumer la responsabilité de tout changement de programmation rendu indispensable par des événements imprévisibles ou des situations particulières.

### E- Pratique du ski ou du snow-board



Initiation pour les débutants



Encadrement des plus aguerris par groupes de niveau



Encadrement du snow-board

Uniquement pour les jeunes sachant déjà faire du snow-board

Et ayant pris l'option payante avant le séjour

En règle générale, nous pratiquerons le ski ou le snowboard à la journée.

Le départ du chalet se faisant vers 9h-9h30 et le retour vers 16h30. Bien évidemment ces horaires peuvent être modifiés par l'équipe en fonction de la météo, de la fatigue ou autre. Une matinée minimum de repos est prévue en milieu de séjour. L'équipe sera attentive aux demandes de repos, ou autres, émanant des jeunes.

Nous pratiquerons ces activités par groupes de niveaux, les « snowbordeurs » pouvant être avec les skieurs. Elles seront encadrées par les animateurs du séjour qui donneront les règles de pratique et de sécurité. Le non respect de celles-ci entraînerait des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du jeune. Nous ne pourrions nous permettre d'accepter qu'un jeune prenne des risques autres que ceux que la pratique « normale » et responsable de cette activité engendre.

**Nous demandons donc aux participants de nous signaler dès que possible :**

- **Leur pratique : ski ou snowboard (20 € de supplément pour le snowboard)**
- **Le niveau de ski : débutant-moyen-confirmé**
- **La taille, le poids et la pointure du participant (pour la réservation du matériel)**

## F- Prendre note

-Les bagages autorisés sont :

Un grand sac souple en priorité

Si c'est une valise rigide la taille maximum autorisée est de : 80x50x30 cm

Et un petit sac à dos



-Une ordonnance pour les traitements médicaux en cours est obligatoire

-Nous conseillons de donner 15 ou 20 Euros d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre. L'argent de poche pourra être confié à l'équipe d'encadrement.

-Les nouvelles du séjour vous seront données via les réseaux sociaux (Facebook / Instagram / WhatsApp ) Merci de bien remplir la fiche d'autorisations au dos de la Fiche sanitaire si vous ne souhaitez pas que les photos ou vidéos de vos enfants soient publiées.

-Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseille fortement d'amener lors de ce séjour :

-Téléphone portable

- Mp3 ou autres lecteurs

- Consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia.

A ce titre, l'association et notre assurance ne couvrirons pas les éventuelles pertes, « vols » ou casse de ce genre d'appareils.



### IMPORTANT:

L'équipe d'encadrement, de par son directeur, se réserve le droit de rapatrier l'un des participants, s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Une telle décision se fera après en avoir informé :

-l'organisateur Cap à Cité.

-les parents

Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents.

# G-Fiche trousseau



**Merci de marquer les affaires de vos enfants (les vêtements ET les chaussures sont souvent les mêmes et de même taille, nous allons tous à Décathlon)**

**Ce trousseau est donné à titre indicatif. Les animateurs n'effectuent pas d'inventaire, les jeunes devront être responsables de leurs affaires**



## Dans le car

- Pique-Nique du dimanche 25 février
- Gourde obligatoire avec le nom de l'enfant
- Sac à dos

## Hébergement

- Amener drap housse + drap plat une place et taie de traversin

## Affaires de ski

- Combinaison de ski ou pantalon
- Manteau chaud ET imperméable
- 6 paires de chaussettes de ski
- 2 polaires
- 4 T-shirt manches longues
- Gants de ski
- Gants en laine
- Masque de ski ou lunettes de soleil indice 300
- 1 collant ou leggin (optionnel)
- 1 Bonnet
- 1 écharpe ou 1 tour de cou



## Vêtements usuels

- Sous-vêtements pour 8 jours
- 7 paires de chaussettes
- 7 T-shirt manches courtes
- 2 pantalons de jogins
- 3 pulls ou sweat
- 1 paire de baskets
- 2 pyjamas
- 1 paire après ski
- 1 maillot de bain (en cas de mauvais temps )
- 1 paire de chaussons
- 1 sac à linge sale



## Affaires de toilettes

- Trousse de toilette
- 2 serviettes de bain
- Brosse à dent
- Dentifrice
- Shampoing et Gel douche
- Baume à lèvres
- Crème solaire indice 50



# CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL

## ADO ou enfant :

Je soussigné ..... déclare avoir lu (ou mes parents m'ont lu) et approuvé l'ensemble des règles de fonctionnement du séjour ski 2023.

## PARENTS :

Je soussigné ..... déclare avoir lu et approuvé l'ensemble des règles de fonctionnement du séjour ski 2024

**Madame, Monsieur :** .....

**Déclare que mon enfant :** ..... **est :**

- Non-fumeur.

- fumeur. (\*)

\*(Rayer la mention inutile)

L'équipe d'encadrement et le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants si il met en péril le bon fonctionnement du séjour.

Une telle décision se fera après avoir informé:

-L'organisateur : Association Cap à Cité (Présidente: Mme Guéguant-Fourmentin Carole)

-Les parents

Dans ce cas, le rapatriement se fera a la charge des parents.

Signature des parents

signature de l'enfant  
Ou l'adolescent (e)

Signature du directeur